

LE 25 NOVEMBRE, CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

« Franchement, pour l'accueil des contribuables t'es beaucoup mieux avec un décolleté »

« Tu te rends compte, le collègue m'a mis la main sur la cuisse »

« Vous prenez un verre avec moi après la fermeture du site et on reparle de votre évaluation professionnelle ? »

« Il m'a obligée à avoir une relation sexuelle avec lui, j'étais pas consentante »

Sexisme, harcèlement sexuel, agressions sexuelles, viol, aujourd'hui encore, les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) concernent toutes les sphères professionnelles, tous les métiers, dans le privé comme dans le public, et la DGFIP n'est pas épargnée.

Au travail :

38,5 % des femmes ont ainsi été victimes au moins une fois de comportement sexiste ou sexuel au cours de leur vie professionnelle.

15,2 % le sont dans leur emploi actuel.

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pour dire non aux violences sexistes et sexuelles qui surviennent partout et tout le temps : dans les espaces publics, dans nos familles, dans les transports, dans les établissements de soins ...et aussi sur nos lieux de travail.

Dans la Fonction publique, à la DGFIP, malgré les intentions affichées, les actions en faveur des droits des femmes, les moyens réels mis en place sont très insuffisants. Ils ne permettent pas de faire reculer les violences sexuelles et sexistes dans la sphère professionnelle. Dans nos services au quotidien, on constate encore trop souvent des cas de violences

sexistes et sexuelles, avec une administration pas toujours à la hauteur des enjeux.

L'État-employeur doit prendre ses responsabilités en identifiant, en accompagnant et en protégeant les victimes de violences sexistes et sexuelles sur leur lieu de travail.

Les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité. Sur ces questions, la tolérance zéro doit s'appliquer à la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques revendique que tous les signalements de VSST soient traités dans des délais raisonnables et qu'une suite leur soit donnée. Les Formations Spécialisées doivent aussi être destinataires des fiches de signalement pour un suivi optimal.

PARCE QUE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EST AUSSI UNE PRÉOCCUPATION SYNDICALE, SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL, IL NE FAUT PAS HÉSITER À SAISIR LES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES LORSQUE VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.



**TOUTE L'ANNÉE, LUTTONS CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !**



**ET LE 25 NOVEMBRE, RETROUVONS NOUS DANS LA RUE
POUR DES MANIFESTATIONS PARTOUT !**